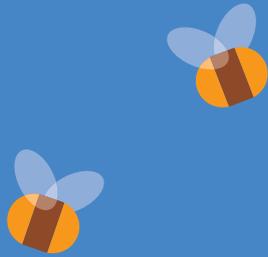


POUR UN COMMERCE ÉQUITABLE TRICOLORE



DOSSIER DE PRESSE **2023**



Né en 2013, Agri-Éthique est le premier label de commerce équitable Nord/Nord appliqué aux filières agricoles françaises. En proposant un nouveau modèle économique plus solidaire des agriculteurs qui va au-delà de la réglementation française du commerce équitable, le label est devenu, en près de 10 ans, un acteur majeur du commerce équitable tricolore.



DES CONVICTIONS ET UNE PHILOSOPHIE

“ Nous sommes convaincus depuis toujours que le commerce équitable français permet de garantir un revenu décent aux agriculteurs et éleveurs de nos territoires. C'est un véritable levier pour **relocaliser des filières agricoles en France** et **financer la transition agroécologique**. Mieux rémunérer nos agriculteurs nous permettra demain de **sécuriser notre souveraineté alimentaire** et de répondre aux préoccupations et aux attentes des consommateurs, toujours plus soucieux de **l'impact sociétal et environnemental de leurs assiettes**.

La vocation du label Agri-Éthique est bien de défendre le revenu des producteurs. Dans le cadre d'un projet de filière équitable, le label garantit une construction de prix validée par les producteurs qui puisse couvrir leurs coûts de production et leur permettre de se dégager une marge. Notre philosophie a toujours été de ne pas édicter un prix aux acteurs d'une filière. **Pour assurer une juste rémunération des agriculteurs, nous nous intéressons davantage au revenu perçu qu'au prix de la matière première car ce n'est pas cette donnée qui garantit une juste rémunération.** Celle-ci est le résultat de plusieurs facteurs dont le prix, le volume engagé, le travail d'optimisation des coûts de production ou la mise en place de pratiques agroécologiques par exemple. De plus, **il n'y a pas un prix rémunérateur mais des prix rémunérateurs qui dépendent des typologies d'exploitations agricoles, des territoires, de la nature des collectifs de producteurs, des projets de filières, des cahiers des charges déjà en place...** Le prix de la matière première payée au producteur n'est pas une garantie suffisante pour assurer une rémunération équitable au producteur.

« Agri-Éthique est né avec une vocation, celle de ne pas se limiter à la seule certification mais bel et bien d'accompagner tous les acteurs de l'agro-alimentaire - bio et non bio - dans la structuration de filières équitables. »

Aujourd'hui, il est nécessaire d'écouter davantage les agriculteurs en les replaçant au centre des chaînes d'approvisionnement. Nous avons toujours été convaincus qu'il fallait co-construire avec eux pour mieux servir le consommateur en attente de produits plus respectueux des hommes, des animaux et de la planète. Le commerce équitable est un outil qui nous permet de le faire pleinement.”

Ludovic Brindejonc
Directeur Général

UN LABEL FRANÇAIS QUI ŒUVRE DEPUIS 10 ANS POUR UN COMMERCE ÉQUITABLE TRICOLORE

En 2013, l'instabilité des marchés des matières premières agricoles pousse un collectif d'agriculteurs vendéens à reprendre leur destin en main en créant un modèle économique plus juste et plus durable qui sécurisera et revalorisera leur profession. C'est la naissance d'Agri-Éthique.

Or, ils ne le savent pas encore mais ils viennent d'inventer le commerce équitable « Nord/Nord » appliqué aux filières agricoles françaises que nous appellerons quelques années plus tard, commerce équitable français.

Depuis, cette démarche expérimentale est devenue un label officiel reconnu par ses pairs et la poignée d'agriculteurs s'est transformée en une communauté de plusieurs milliers d'acteurs sur l'ensemble du territoire national.

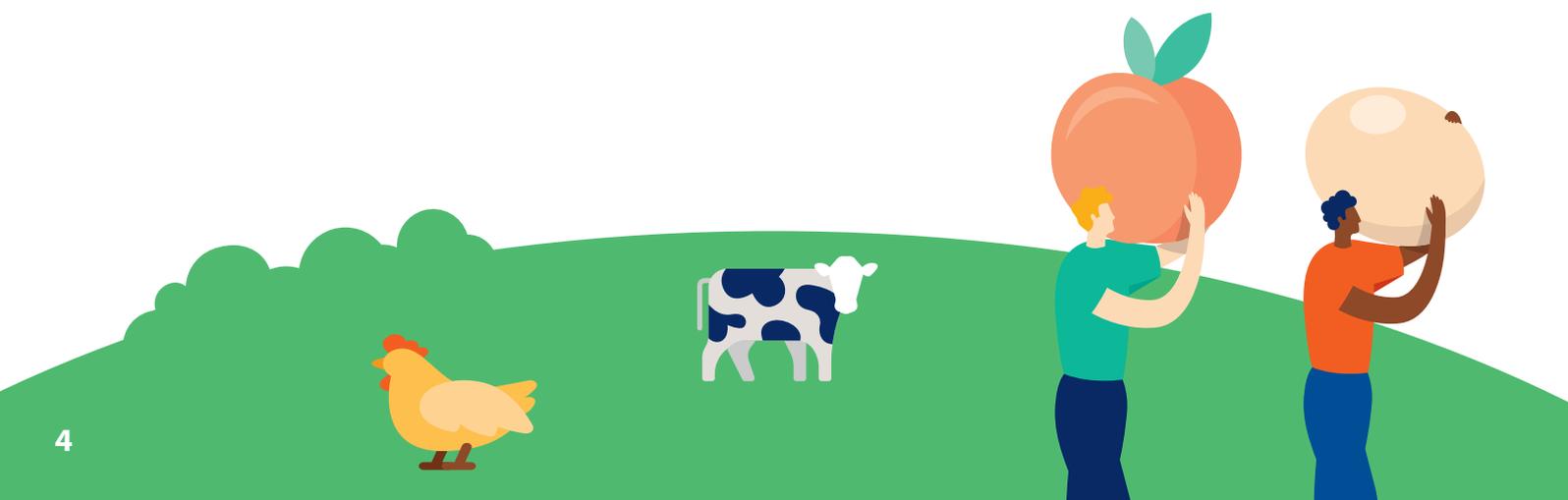
Depuis sa création, Agri-Éthique est resté fidèle à ses valeurs qui reposent sur :

3 engagements réciproques et équitables

#1 Garantir un prix équitable et rémunérateur aux agriculteurs, éleveurs, apiculteurs et sauniers français

#2 Soutenir les territoires en structurant et pérennisant les filières agricoles

#3 Soutenir les pratiques sociétales et environnementales responsables



UN LABEL PIONNIER QUI NE CESSE DE SE DÉVELOPPER

2013

Création du label Agri-Éthique Lancement de la filière Blé-farine-pain

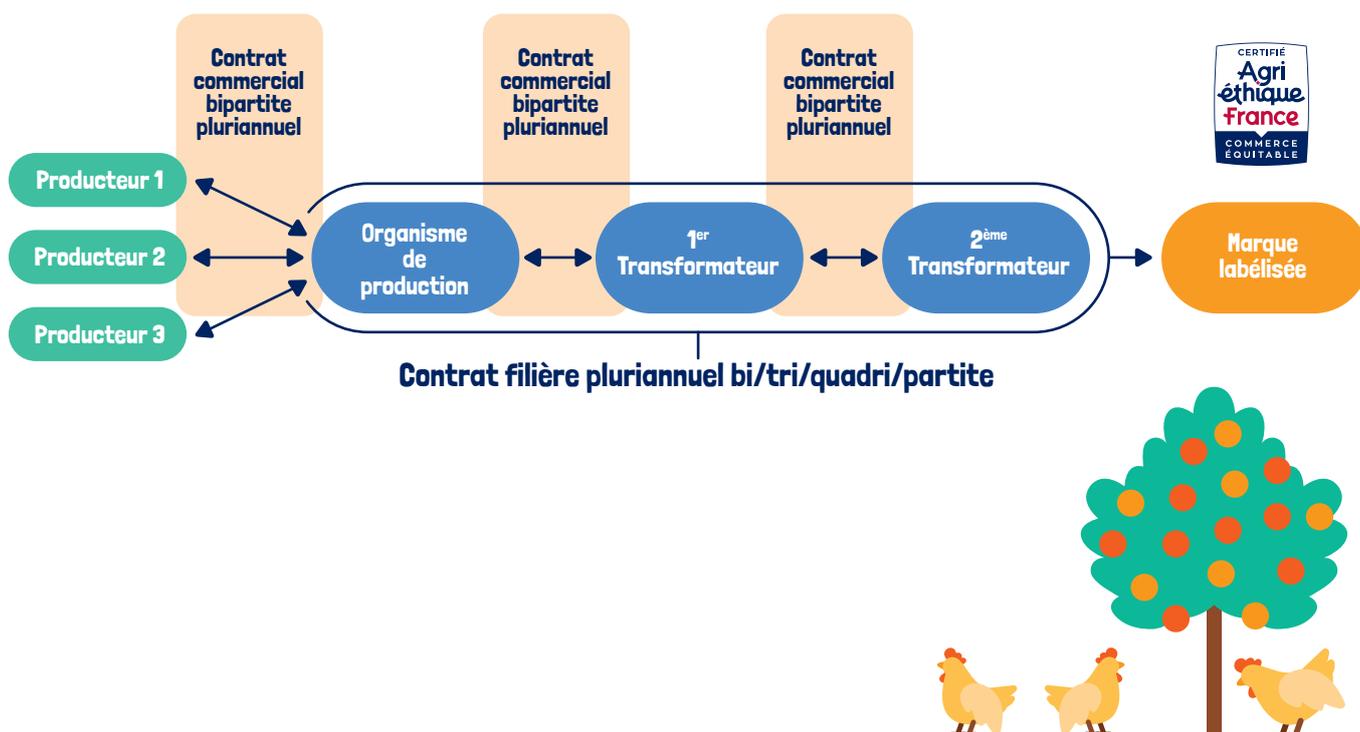
- Oct. 2013** ● 1^{ère} boulangerie artisanale équitable Agri-Éthique
- 2016** ● Mise en place d'un contrôle annuel par l'organisme tiers indépendant Certipaq
- Janv. 2016** ● Lancement de la filière Blé noir-farine-galette
Lancement de la filière Oeufs-ovoproduits
- Nov. 2017** ● Lancement de la filière Lait-fromage
- Avril 2018** ● Lancement de la filière Légumineuses sèches Bio
- Juin 2018** ● Lancement de la filière Porc Bio-charcuterie Bio
- Sept. 2018** ● Intégration officielle au collectif Commerce Équitable France
- Fév. 2020** ● Lancement de la filière Légumineuses cuites Bio
- Juin 2020** ● Lancement de la filière Orge-malt-bière Bio
- Sept. 2020** ● Lancement de la filière Ail-Oignon-Échalote
- Oct. 2020** ● Lancement de la filière Miel
- Mars 2021** ● Lancement de la filière Fruits à noyaux (Pêche, Nectarine, Abricot, Poire, Cerise)
- Avril 2021** ● Lancement de la filière Lait-lait UHT
- Août 2021** ● + de 1000 boulangeries dans 81 départements
- Octobre 2021** ● Lancement des filières Lait Bio-lait Bio UHT et Blé tendre Bio-Sachet de farine Bio
- Avril 2022** ● Lancement des filières Blé-Farine-Pâte à dérouler & Blé-Farine-Préfou
- Mai 2022** ● Lancement de la filière Blé-Farine-Blini
- Sept. 2022** ● Lancement des filières Blé-Farine-Mini-Préfou & Lait Bio-Lait Bio UHT en e-commerce
- Octobre 2022** ● Lancement la filière de sel marin
- Novembre 2022** ● Lancement de la 1^{ère} filière de baguette équitable en RHD
- Février 2023** ● Lancement d'une filière de yaourt équitable

DES GARANTIES EXIGEANTES POUR DE L'ÉQUITABLE ÉTHIQUE

Au fil des années, le label Agri-Éthique a su pérenniser des filières agricoles françaises en les structurant et en apportant une véritable expertise dans le domaine du commerce équitable origine France. **Par sa volonté d'aller au-delà de la réglementation française du commerce équitable, Agri-Éthique s'est imposé sur le marché en apportant des solutions à tous les acteurs** (producteurs, artisans, industriels) de chaque filière et de chaque secteur grâce à un processus bien établi qui repose sur plusieurs singularités.

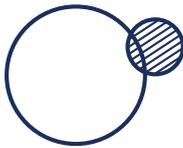
1 Une contractualisation inédite

Imposé par la législation française du commerce équitable, la contractualisation est un aspect essentiel, obligatoire et primordial dans le processus de labellisation. En impliquant l'ensemble des acteurs de la chaîne d'approvisionnement « producteurs - transformateurs - metteurs en marché », Agri-Éthique va bien au-delà de ce cadre. En effet, la labellisation repose sur des contrats filière intégrant à la fois un prix de la matière première construit en fonction des coûts de production de l'agriculteur et un engagement de volume sur une durée minimale de 3 ans. À cela, le label ajoute une contractualisation commerciale individuelle entre le producteur et son collectif de producteurs afin de s'assurer qu'il bénéficie bien du prix équitable et rémunérateur sur son volume engagé. Ainsi, des contrats filières pluriannuels sont conclus en bi, tri ou quadripartite entre tous les acteurs de la filière, leur permettant alors de s'affranchir de la volatilité des prix du marché et de devenir de véritables partenaires sur la durée. Dans le cadre de l'artisanat, par exemple, des contrats individualisés entre le 1^{er} transformateur (meunier) et l'artisan sécurisent le débouché de la filière.



2 Une expertise sur les filières agricoles françaises

Grâce à son expérience, son origine mais aussi son histoire, le label de commerce équitable tricolore est porté par des hommes et des femmes de terrain qui disposent, de ce fait, des compétences et d'un savoir-faire inégalé dans le domaine agricole. Agri-Éthique bénéficie d'une expertise tant en ingénierie filière en amont et en aval de projets qu'en matière de co-construction de méthodologies de calcul et de révision des coûts de production. Son approche globale et complète lui permet d'accompagner l'ensemble des acteurs de la qualification d'un projet à la structuration en passant par la contractualisation et la certification pour développer de nouvelles filières et initier des partenariats locaux et durables.



**1 FILIALE INDÉPENDANTE
D'UNE COOPÉRATIVE
AGRICOLE**



**1 PRÉSIDENT
AGRICULTEUR**



**1 COMITÉ DE CONTRÔLE
COMPOSÉ DE REPRÉSENTANTS
DES FILIÈRES**

3 Un cahier des charges multi-filières

La labellisation Agri-Éthique repose sur un cahier des charges strict et exigeant, porté par des valeurs fortes. Basé sur un référentiel multi-filières, le cahier des charges Agri-Éthique garantit le respect de la réglementation française du commerce équitable et est organisé selon 3 volets :



4 Une certification réalisée par un organisme tiers indépendant

Afin de s'assurer de la conformité de la filière avec le cahier des charges Agri-Éthique, l'organisme tiers indépendant Certipaq audite tous les ans l'ensemble des acteurs des contrats filières sur toute la durée de ces contrats.



LES CHIFFRES DU LABEL



394 M€ de CA⁽²⁾
(vente au consommateur final)



56% CA⁽¹⁾
des ventes du commerce
équitable français



518
références⁽²⁾
produits labellisés



42
marques⁽³⁾
labellisées bio et non bio

CHIFFRE D'AFFAIRES ANNUEL
DU COMMERCE ÉQUITABLE FRANÇAIS EN M€⁽¹⁾



Volume
des ventes
générées par
Agri-Éthique



+1000⁽²⁾
boulangeries
réparties dans
81 départements



774⁽²⁾
boulangeries
artisanales indépendantes
et 265 points de vente
en réseaux de boulangerie



53⁽³⁾
filières certifiées
en 9 ans d'existence



1692⁽³⁾
exploitations
agricoles



23⁽³⁾
collectifs de
producteurs



44⁽³⁾
industriels
1^{er} et 2^{ème}
transformation

(1) : Chiffres au 31/12/2021

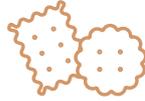
(2) : Observatoire du Commerce
Équitable, 31/12/2021

(3) : Chiffres au 31/12/2022

DES PRODUITS DU QUOTIDIEN



Pains et viennoiseries



Biscuits



Crêpes et galettes



Blini et Prêfou



Pâtes à dérouler



Légumineuses



Fruits



Légumes



Épices et sel



Viande



Œuf



Produits laitiers



Miel

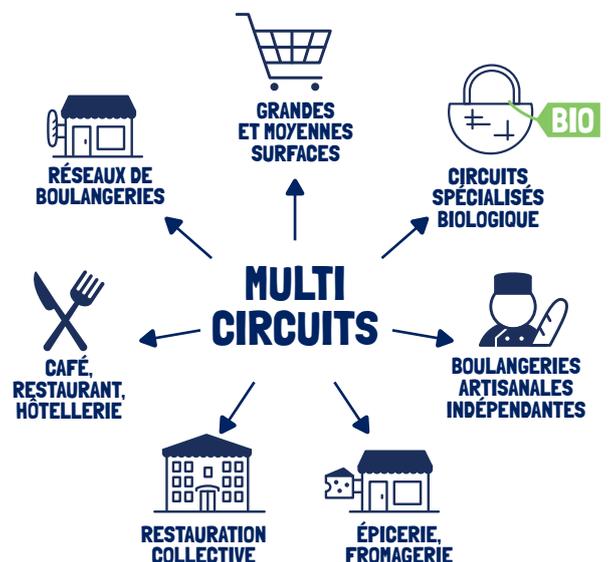


Boissons

DES PRODUITS ACCESSIBLES DANS DE MULTIPLES CIRCUITS

Les consommateurs sont aujourd'hui plus alertes et demandent de plus en plus des produits issus de productions françaises. En garantissant une sécurité aux producteurs, industriels et artisans avec des produits - bio ou non - issus de production agissant pour l'environnement et le bien-être animal, le label Agri-Éthique est une solution pour des actes d'achat citoyen et français. Parmi les 518 références labellisées Agri-Éthique, on retrouve majoritairement des produits du quotidien, soit une offre accessible en terme d'usage mais aussi accessible à tous les types de consommateurs puisque sur les 42 marques partenaires, 19 sont labellisées Agriculture Biologique.

Convaincu que le commerce équitable français est une des solutions pour l'agriculture française, le label ne se cantonne pas à un réseau ou à un secteur, bien au contraire. Il est aujourd'hui le seul à être totalement multi-circuits.



LA FRANCE ET LE COMMERCE ÉQUITABLE

CHIFFRES CLÉS DU COMMERCE ÉQUITABLE EN FRANCE

LES FILIÈRES NORD-SUD EN FRANCE

LES FILIÈRES FRANÇAISES

CHIFFRE D'AFFAIRES 2021



1,33 milliards €

+ 12% (VS 2020)

Évolution CA filières internationales



707 millions €

+ 9% (VS 2020)



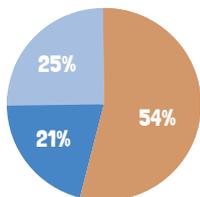
+ 67%
de croissance
en 4 ans

LIEUX DE VENTES

GMS

Circuits spécialisés

Consommation hors domicile

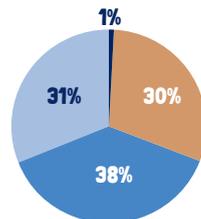


GMS

Circuits spécialisés

Boulangeries

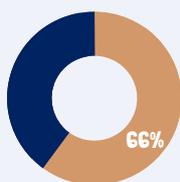
Autres



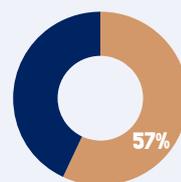
+ 30%

14% en 2018

BIO ET ÉQUITABLE



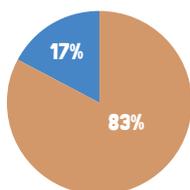
66% des produits équitables sont bio



57% des produits bio sont équitables

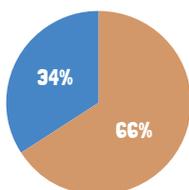
Observatoire du Commerce Équitable, 31/12/2021

ZOOM CONSO



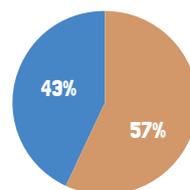
83% DES FRANÇAIS DÉCLARENT CONSOMMER DES PRODUITS ISSUS DU COMMERCE ÉQUITABLE.

*L'observatoire de la consommation responsable. L'ObSoCO-Citeo. Janvier 2021



66% DES CONSOMMATEURS SE DISENT ATTENTIFS AUX LABELS.

* Source Étude Quantité pour LSA. 2020



57% DES FRANÇAIS RECHERCHENT DES LABELS QUI GARANTISSENT UNE FABRICATION FRANÇAISE.

* Source Étude Quantité pour LSA. 2020

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE DU COMMERCE ÉQUITABLE EN FRANCE



2001 1^{ère} définition Internationale du Commerce Équitable de FINE

« Le commerce équitable est un partenariat commercial, fondé sur le dialogue, la transparence et le respect dont l'objectif est de parvenir à une plus grande équité dans le commerce mondial ». Cependant, il n'existe pas de législation sur un plan international. C'est la loi ESS, adoptée fin juillet 2014, qui a fait évoluer la définition du commerce équitable, en étendant notamment son champ d'application aux producteurs français.

2014 Loi sur l'Économie Sociale et Solidaire

La définition légale du commerce équitable en France a été établie en 2014 au travers de l'article 94 de la Loi sur l'Économie Sociale et Solidaire. Elle établit 6 piliers à respecter pour les produits alimentaires étiquetés « commerce équitable » tels que des prix rémunérateurs pour les producteurs basés sur des coûts de production et une négociation équilibrée, un engagement commercial pluriannuel entre les producteurs et les acheteurs, la mise en place d'une gouvernance démocratique dans les organisations des producteurs,...

2019 Loi PACTE

L'article 173 de la loi PACTE, publiée le 24 mai 2019, met fin aux utilisations abusives du terme « équitable ». Seuls les produits conformes à la définition du commerce équitable inscrite à l'article 94 de la loi sur l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) de 2014 peuvent comporter le terme « équitable » dans leur dénomination de vente.

2021 Loi Climat et Résilience & Loi EGAlim 2

L'article 275 de la Loi Climat et Résilience, votée le 24 août 2021, vient compléter la définition légale du commerce équitable en reconnaissant officiellement le rôle du commerce équitable pour accélérer la transition écologique et sociale de notre agriculture et de notre alimentation et en intégrant l'objectif d'investissement dans l'agroécologie et la protection de la biodiversité ; deux facteurs décisifs de résilience et de stratégie carbone.

Cet article rend obligatoire le recours à un label reconnu par la plateforme RSE pour les entreprises se revendiquant du commerce équitable. Par ailleurs, l'article 257 de la Loi Climat et Résilience fait évoluer la loi EGAlim en intégrant les produits issus du Commerce Équitable dans la liste des produits éligibles aux 50% d'alimentation saine et durable que doit atteindre la restauration collective.

Enfin, plus récemment, la loi EGAlim 2, votée le 18 octobre 2021, complète la loi du 30 octobre 2018, dite EGAlim. Elle vise à protéger la rémunération des agriculteurs en rééquilibrant les relations commerciales et s'attèle à la transparence des indications d'origine des produits. Elle est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

CONTACTS PRESSE

CARAMEL RP

CÉLINA EVANS

02 40 69 89 00 - 06 60 62 90 55
celina.evans@groupecaramel.com

AGRIETHIQUE.FR

